

# COMPTE RENDU CONSEIL DE QUARTIER

## Hôtel de ville / Village

DU JEUDI 14 MARS 2024



## DE QUOI AVONS- NOUS PARLÉ ?

- 1-Évolution du réseau des transports en commun à Fontenay-sous-Bois (fin du fonctionnement de la Navette, nouveau trajet du bus 116, calendrier de l'arrivée de tramway, des lignes 1 et 15).
- 2-Présentation du projet d'aménagement André-Laurent, Marguerite.
- 3-Présentation du projet d'aménagement de la circulation devant l'école Victor-Duruy.
- 4-Projet de démolition de l'immeuble en face de l'église, rue de Rosny.
- 5-Présentation du projet d'aménagement de la halle Moreau-David et du projet d'aménagement de l'espace public
- 6-Expérimentation de la limitation à 20km/h et réunion de concertation en juin.



## Point 1

M. Yoann Rispal, conseiller municipal aux Transports collectifs et aux pôles gares, présente le point : La mise en service de la ligne 15 est prévue pour 2031. L'implantation de la base travaux sera située au niveau du péripole et les travaux commenceront cette année. La société du Grand Paris est maître d'ouvrage. La Ville de Fontenay sera particulièrement attentive à la qualité des correspondances et à la réduction des impacts liés aux travaux.

Concernant le prolongement de la ligne 1, les stations desservies seront : les Rigollots, les Grands Pêcheurs et Val de Fontenay. Malgré la forte mobilisation en faveur du projet lors de l'enquête publique pour le prolongement, l'avis rendu était défavorable. Avec le Maire de la Ville, Jean-Philippe Gautrais, nous avons rencontré en juillet 2023 Monsieur Clément Beaune, alors Ministre des Transports, pour exiger la reprise des études et les crédits nécessaires pour cela. En décembre 2023, nous avons eu confirmation des crédits pour la reprise des études et les premières acquisitions foncières dans le Contrat de Plan Etat Région (CPER). Reprise des études courant 2024, et nouvelle enquête publique en 2026.

Le prolongement de la ligne du tramway (terminus gare de Val de Fontenay) est un vieux projet, mais il a rencontré une vive opposition par la commune de Noisy-le-Sec pendant une dizaine d'années. La mise en service entre Montreuil et Noisy-le-Sec

est prévue en 2026. Cella entre Montreuil et Val-de-Fontenay est prévue pour 2029. Les travaux à Fontenay commenceront en 2026.

Quant à la nouvelle ligne du bus des Bords de Marne, l'enquête publique aura lieu à l'automne 2024. Démarrage des travaux en 2027. Mise en service en 2029-2030. Le bus reliera Chelles, Gagny, Neuilly et Fontenay en site propre. Il sera accompagné à Fontenay, notamment, d'une large piste cyclable bidirectionnelle, d'un double alignement d'arbres et d'un couloir bus unidirectionnel. Cela nécessitera d'importants aménagements. Il permettra la réfection totale des espaces publics du triangle Carnot / Bobet / De Lattre de Tassigny.

Au sujet de l'arrêt du service de la navette : le service était financé par la Ville à hauteur plus de 500 000 euros par an, mais nous constatons une baisse de 30% de la fréquentation depuis 2019. De surcroît, en raison de la mise en concurrence du réseau de bus prévue par la loi (privatisation de l'exploitation), la RATP ne pourra plus exploiter la ligne et la convention liant la Ville à la RATP devra prendre fin au plus tard au 31 décembre 2024. Le service de la navette cessera en juillet 2024, cela coïncide volontairement avec les renforts de lignes de bus existantes (118 et 124 notamment), la modification du tracé et l'augmentation d'offre du 116 et l'arrivée d'une nouvelle ligne de bus aux Alouettes (145). Pour prendre le relais, la Ville a rendu gratuit et va renforcer son service de transport à la demande des personnes âgées et des personnes à mobilité réduite. La Ville va également demander un renfort de la communication concernant le service régional de transport à la demande PAM.

La mise en place du prolongement de la ligne de métro M11 le 13 juin 2024 entraîne la restructuration du réseau de bus sur la commune. Deux lignes de bus arrivent à Fontenay à partir de juin 2024 :

le 116 (avec la mise en service du nouveau tracé via Rabelais-Verdun-Le Plateau) et le 145 (qui desservira les Alouettes). La ligne 118 va évoluer et bénéficier d'un renfort d'offre, le matin, à partir de juin 2024 ; le terminus sera désormais à Val de Fontenay afin d'augmenter la régularité et de faire baisser le temps d'attente entre les passages. La ligne 124, desservira maintenant son terminus à Rosny-sous-bois et sera renforcée. Par ailleurs, le travail se poursuit avec Ile-de-France Mobilité, la ville de Vincennes et de Nogent pour la modification de l'itinéraire du bus 210 avec la création d'un arrêt aux Rigollots. D'autres revendications sont portées par la commune dont l'arrivée du bus de nuit N11 au Val-de-Fontenay, le renfort des lignes de bus 124, 301, etc.

**Vous avez dit : Pourrait-il y avoir un système de navettes reliant les RER et le théâtre ?**

**Pourquoi avoir gardé la navette étant donné son coût très important et son manque de fréquentation ? N'aurait-il pas été mieux d'avoir un bus municipal à la place ? Si le 124 continue jusqu'à Rosny et qu'il n'y a pas plus de bus, quelle sera la nouvelle fréquence ?**

Réponse : Nous n'avons pas prévu de navettes pour relier le théâtre en raison du coût, mais le nouveau tracé du 116 inclura un arrêt au niveau de la médiathèque. Sur la navette, notre objectif était de la maintenir durant les restructurations des lignes de bus. En termes de fréquentation, nous sommes passés de 400 personnes avant le Covid à environ 250. Nous avons évalué la possibilité de mettre en place une régie municipale avec un bus de la Ville, mais le coût aurait été trop important. Au sujet du 124, la ligne sera plus longue, mais la fréquence ne va pas diminuer. Il y aura 10 bus supplémentaires.

**Vous avez dit : Quel sera l'impact des JO 2024 ?**

Réponse : Excepté pour le passage de la flamme olympique le 21 juillet et le contre-la-montre le 28 juillet (avenue de la Pépinière), il n'est pas prévu d'adapter le trafic des bus à Fontenay pendant les JO. Toutefois, le risque est qu'il y ait moins de personnel. Ce sera notre point de vigilance auprès de la RATP.

### Point 2

Ce projet a déjà été présenté lors d'un précédent Conseil de Quartier. Quelques éléments de calendrier : le chantier n'a pas pris de retard et la livraison est prévue au début du deuxième semestre 2025. La voie pompiers, liée au bâtiment, sera créée au deuxième semestre 2024 (rue des Belles-Vues). Cet été auront lieu les travaux sur le stade André-Laurent, avec, fin mai-début juin, l'enlèvement de tout le terrain synthétique. Le nouveau terrain (en liège) sera livré la dernière semaine du mois d'août.

### Point 3

Les enfants d'une classe de CM2 ont monté ce projet « défi mobilité » pour apaiser la circulation devant l'école Victor-Duruy et nous l'ont fait parvenir dans le cadre de la concertation sur le partage de l'espace public. La proposition sera expérimentée en fin d'année. C'est un projet de signalétique et d'apaisement des déplacements devant l'école.

### Point 4

Le bailleur I3F et l'architecte présentent le projet de démolition de l'immeuble rue de Rosny. Le projet avait été préalablement présenté en 2020-21. L'opération a débuté par une acquisition foncière en deux temps : d'abord une parcelle rue de Rosny, puis le deuxième immeuble à l'angle. Il a fallu conforter l'immeuble avec la

pose de multiples étais et faire intervenir de nombreux prestataires. Il y a eu une phase de désamiantage et de curage de l'immeuble. Le chantier de démolition a débuté mi-février et va s'étirer sur 6 mois. Le projet a été retravaillé à la marge pour améliorer son efficacité énergétique et thermique. Dans le cadre du PLU, il était demandé qu'il y ait davantage de logements plus grands. Ce sera un seul et même bâtiment dans son fonctionnement, avec une seule entrée ; mais l'écriture architecturale reprend la typologie des bâtiments alentour pour s'insérer dans le tissu existant. Le cœur d'îlot sera végétalisé. Il y aura 23 logements, 2 commerces en rez-de-chaussée (le premier de 100 m<sup>2</sup>, le second de 60 m<sup>2</sup>). Les logements auront des robinets thermostatiques et un système de ventilation (VMC) adapté au taux d'humidité intérieur pour consommer moins.

Planning : Le permis est en cours d'instruction. Le chantier débiterait juste après l'été pour une période de 24 mois maximum.

**Vous avez dit : Je ne vois aucune végétalisation sur rue, c'est dommage. Quelle est la toiture prévue ? Quels éléments vont permettre de décarboner davantage ?**

**Y a-t-il des places de stationnement prévues ?**

**Pourrait-on retrouver un trottoir dans le cadre d'un chantier sécurisé ? C'est dangereux en l'état, d'autant que la limitation de vitesse à 30km/h n'est pas respectée.**

**Y a-t-il des accès et des logements prévus pour les personnes à mobilité réduite (PMR) ?**

Réponse de l'architecte : Au sujet de la végétalisation, avoir des bâtiments en alignement fait partie des règles du PLU, mais le cœur du projet est végétalisé et il y aura en plus des espaces personnels pour planter si les résidents le souhaitent. Sur les

toitures, l'ensemble des couvertures est faite en tuiles plates, mais dans le cadre du PLU, nous n'avons pas beaucoup de possibilités de panachage. Nous essayons au maximum d'intégrer des éléments biosourcés pour décarboner. Il y aura un parking accessible en extrémité, avec un demi-niveau enterré (23 places). L'accessibilité PMR est règlementaire. Les deux commerces seront accessibles aux PMR. Dans le plus haut bâtiment, il y aura un ascenseur traversant. Les autres bâtiments seront soit en duplex avec accessibilité PMR, soit de plain-pied.

Au sujet du trottoir : Il y a eu un arrêté de péril imminent sur le bâtiment. Malgré le fait que nous l'ayons sécurisé, nous sommes dans l'obligation de protéger le trottoir jusqu'à la fin de la démolition. Mais nous allons travailler avec les 3F lors de la construction du bâtiment pour retrouver un trottoir sécurisé.

**Vous avez dit : Est-ce que vous aurez la main sur le type de commerces ?**

Réponse : Aucune ville n'a la main en la matière, mais nous travaillons avec le bailleur depuis des années et nous lui proposerons des porteurs de projet.

## Point 5

Le projet d'aménagement aux abords de la gare Moreau-David comprend la reconstruction de la halle, la requalification des espaces publics et, dès cet été, l'implantation d'une consigne vélos sécurisée de 120 places. La halle Moreau-David serait reconstruite au profit d'une halle pérenne, alimentaire, dont l'activité serait semi-permanente. Le concours d'architectes est prévu pour novembre 2023. La démolition de la halle actuelle aura lieu au premier semestre 2025. La livraison de la nouvelle est programmée pour 2027. Durant les travaux, le marché sera déplacé sur l'avenue Roosevelt. Les espaces publics seront également requalifiés. Une étude a été lancée en début d'année et la concertation sera organisée au deuxième semestre de

cette année. Les enjeux seront d'avoir un parvis multi-usages, de valoriser la place des piétons, de renforcer la végétalisation. Pour permettre la mise en place de la consigne vélo, le manège devra être déplacé. Il serait réinstallé sur le parking devant la gare. La consigne vélo sera accessible avec le Pass Navigo et l'activité de réparation de vélos continuera chaque semaine. Un prestataire fontenaysien installera un chalet en bois sur le parking pour vendre des boissons chaudes : il sera présent tôt le matin, également vers 16h, ainsi que le week-end. En tout, 12 places de stationnement seraient supprimées.

**Vous avez dit : Je suis commerçante au Village. Il faut trouver une solution pour le stationnement. Par exemple, les commerçants du quartier aimeraient disposer du parking Mot le samedi.**

**Pourrait-on être en zone bleue ?**

**Tout le monde ne fait pas de vélo, comment faire pour se garer ? Pourquoi pas un parking souterrain ?**

**Je trouve que c'est un beau projet.**

**Pour les gens qui ont un problème de mobilité, il est important de pouvoir stationner.**

**Sur quoi portera la concertation, alors que le projet semble déjà très avancé ?**

**Combien ça coûte ? Qui paye ?**

Réponse : La halle sera confiée à un gestionnaire, dont les redevances serviront à rembourser le coût de la construction, entre 5 et 6 millions d'euros, sur plusieurs dizaines d'années. Il s'agit d'un prêt. La concertation aura lieu au deuxième semestre 2024 et permettra d'aborder le sujet du stationnement autour de la halle, entre autres. Une précision : il n'y a que 4% des personnes allant au RER qui s'y rendent en voiture. Et techniquement, il est impossible de faire un parking souterrain à cet emplacement, car il y a deux tunnels.

Par ailleurs, une étude de pôle pour réaménager la gare a été lancée en début d'année. Il y aura également une concertation sur les espaces publics au second semestre de cette année 2024. Les cheminements piétons et les accès pourront donc évoluer.

**Vous avez dit : : La place de l'ancienne mairie pose problème, il y a des nuisances sonores et des violences.**

Réponse : Mme Eléonore Pellé, chargée de mission Prévention de la délinquance et de la cohésion sociale, répond : Je vous invite à m'écrire sur le sujet. Je suis en lien avec le Commissaire. Pour information, il manquait des outils pour que le Commissaire puisse intervenir. Nous sommes donc en train de faire un arrêté municipal sur la consommation d'alcool sur la voie publique.

## Point 6

Dans l'objectif d'apaiser la circulation, en concertation avec l'ensemble des collectivités intéressées, il est prévu de faire un arrêté pour mettre à 30km/h les voies départementales dont la limitation demeure à 50km/h. Volonté d'apaisement également sur le Village avec le projet d'expérimenter la limitation à 20km/h (périmètre à définir). Une concertation aura lieu courant 2024.

**Vous avez dit : Un groupe d'habitant.e.s de la rue Saint-Germain, dont je fais partie, a demandé un ralentissement de la vitesse étant donné le changement de sens de circulation. M. le Maire nous a répondu que c'était à l'étude, qu'il pourrait y avoir un ralentisseur pédagogique ou que la rue Saint-Germain pourrait passer à 20km/h.**

Réponse : La fin de l'été prochain, le sens initial de la rue sera remis. Le sens avait été changé pour permettre aux camions d'accéder au chantier de Vinci. Pour le passage à 20km/h, la concertation de 2024 sera l'occasion d'aborder cette question.